

A rappeler lors des contacts
avec la CARCDSF

Paris, le 27/06/2023

Réf courrier : CV/CV/APPP58 (1057)

Votre n° adhérent :

Votre email :

Votre mode d'exercice : C.D ou S.F Libéral

Vous êtes conventionné : Oui

Vérifier votre e-mail

Nom, Prénom

Profession

Adresse

Code postal , Ville

FRANCE

Vos informations personnelles :
vous pouvez modifier votre adresse
depuis votre espace adhérent à la
rubrique "coordonnées"

APPEL 2023

Montant de la cotisation
et montants déjà réglés

Relevé de compte 2023 en euros	
Montant de l'appel 2023	25 884,16
Montant déjà réglé	-11 585,20
Montant à payer (*)	14 298,96

Retrouvez-nous sur www.carcdsf.fr et
connectez-vous sur votre espace
adhérent à l'aide de votre identifiant et
mot de passe. Téléchargez ensuite cet
appel à la rubrique "Mes documents"

Montant restant dû

Echéancier de paiement	16 jan 2023	15 fév 2023	15 mar 2023	17 avr 2023	15 mai 2023	15 jun 2023	17 jul 2023	16 août 2023	15 sep 2023	16 oct 2023	15 nov 2023	15 déc 2023
Montant à prélever (*)							2 383,15	2 383,15	2 383,15	2 383,15	2 383,15	2 383,21

(*) Débiteur: Nom, Prénom Votre référence unique de mandat (RUM): Numéro du Mandat de prélèvement

Prélevé sur votre compte: Votre IBAN

Information sur votre compte bancaire

ECHEANCIER 2024

Vous serez prélevé(e) de 2 122,43 €uros par échéance en 2024 jusqu'à votre appel de cotisations.
Votre appel de cotisations 2024 actualisera votre échéancier pour les échéances suivantes.
Téléchargez l'échéancier 2023 actualisé depuis votre espace adhérent sur www.carcdsf.fr

Information sur les échéances provisionnelles à régler en 2024.
Téléchargez entre le 1er et le 5 janvier l'échéancier de paiement.



Informations concernant vos revenus

Revenus 2022 : 150 409 €
Revenus 2021 : 128 240 €

La tranche 1 du régime de base des libéraux (RBL) provisionnel 2023 est calculée sur un PASS (plafond annuel de la Sécurité sociale) maximum, soit 43 992 € ou sur votre revenu 2022 si ce dernier est inférieur au PASS.

APPEL 2023

La tranche 2 du RBL est calculée sur votre revenu 2022.

Régime de Retraite de Base des Libéraux	Tranche 1			Tranche 2			Total (€)	Montant (€)
	Assiette (€)	Taux (%)	Montant (€)	Assiette (€)	Taux (%)	Montant (€)		
Cotisations provisionnelles 2023 sur les revenus 2022 annualisés ou forfaitaires								
Libéral conventionné	43 992	8,230	3 621,00	150 409	1,870	2 813,00	6 434,00	6 434,00
Cotisations définitives 2022 sur les revenus 2022 ou forfaitaires								
Libéral conventionné								
Cotisation définitive 2022	41 136	8,230	3 385,00	150 409	1,870	2 813,00	6 198,00	
Cotisation appelée en 2022	41 136	8,230	3 385,00	128 240	1,870	2 398,00	-5 783,00	415,00

Régularisation du régime de base 2022 sur le revenu réel de 2022

Ce régime est composé d'une cotisation forfaitaire et d'une cotisation proportionnelle si votre revenu est supérieur à 37 393 €. Son assiette sera donc calculée ainsi : montant du revenu 2022 - 37 393 €.

Régimes CARCDSF Cotisations définitives 2023	Cotisation forfaitaire (€) (1)	Cotisation proportionnelle (2)			Montant (€) (1+2)		
		Assiette (€)	Taux (%)	Montant (€)			
Régime Complémentaire	2 959,80	113 016	10,800	12 206,00	15 165,80		
Prestation Complémentaire Vieillesse	1 544,36	150 409	0,725	1 090,00	2 634,36		
Prévoyance Indemnités Journalières	394,00				394,00		
Prévoyance Invalidité Décès	841,00				841,00		
TOTAL (B)							19 035,16
Montant de l'appel 2023 en euros (A + B)							25 884,16

Ces cotisations sont forfaitaires

Ce régime est composé d'une cotisation forfaitaire et d'une cotisation proportionnelle calculée sur le revenu 2022.

Attention : le régime prestation complémentaire vieillesse des sages-femmes n'est composé que d'une cotisation forfaitaire de 260 €.

Le montant forfaitaire du régime invalidité décès des sages-femmes d'élève à 280 €.